

**DECISION PORTANT OCTROI DE REPRESENTATION  
EN MATIERE DE GESTION DU PERSONNEL**

**Monsieur Alain LACROIX en sa qualité de Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côtes d'Azur**

**Vu** la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers,

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services,

**Vu** le Statut du personnel administratif des Chambres de Commerce et d'Industrie,

**Vu** l'article R.711-68 4° du code de commerce portant sur les modalités de représentation du Président,

Considérant la séance de l'Assemblée Générale de la CCIR PACA en date du 7 décembre 2016 lors de laquelle le Président de la CCIR PACA a informé ladite Assemblée Générale des délégations dans l'intérêt du service,

Sur proposition du Directeur Général,

**DECIDE**

**Article 1.** De désigner sans possibilité de subdélégation, Monsieur François LLOVERA, Responsable Juridique de la CCIR PACA afin de le représenter lors des entretiens préalables aux sanctions disciplinaires et licenciements.

**Article 2.** La présente délégation, révocable à tout moment, prend effet après information aux membres de l'Assemblée générale et cessera de plein droit à la fin de la présente mandature ou en cas de changement de statut affectant tant le délégant que le délégataire.

**Article 3.** Le Responsable Juridique de la CCIR PACA est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera en outre portée à la connaissance du personnel par sa publication.

**Article 4.** La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en deux exemplaires à Marseille

Le 09/12/2016

Le Président de la CCIR PACA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small flourish.

Le Responsable Juridique de la CCIR PACA, Monsieur François LLOVERA, déclare avoir reçu et pris connaissance de la présente décision de délégation de signature.

Date et signature

16/12/2016

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.